

Stimuler la croissance du Canada dans le secteur mondial de la chimie

Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Juillet 2017

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

Gestion responsable<sup>MD</sup>

Notre engagement envers le développement durable

## ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

L'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) est la voix de l'industrie canadienne de la chimie, dont la valeur s'élève à 53 milliards de dollars, et représente plus de 50 membres et partenaires, partout au pays.

Les membres de l'ACIC sont signataires de la Gestion responsable<sup>MD</sup> – l'initiative de développement durable de l'Association reconnue par l'ONU. La Gestion responsable encourage les membres à agir de façon à améliorer la durabilité de leurs opérations et à réduire les dommages pendant tout le cycle de vie de leurs produits.

# CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE FÉDÉRALE DE 2018

## SOMMAIRE

L'industrie mondiale de la chimie se caractérise par l'innovation et une croissance phénoménale qui dépasse largement le taux de croissance du PIB mondial. Tandis que les provinces ont donné un degré de priorité élevé au secteur de la chimie pour stimuler la croissance économique, le Canada n'a pas été capable de tirer parti de l'occasion faute d'une attention soutenue de la part du fédéral. Il est urgent que le gouvernement fédéral prenne des mesures audacieuses pour que le Canada saisisse les occasions offertes.

### Recommandations

1. Augmenter les investissements fédéraux dans la fabrication de pointe dans le cadre de programmes, de sorte qu'ils soient alignés sur les engagements provinciaux qui ont été pris à l'appui de projets pour lesquels des décisions finales en matière d'investissement seront prises en 2018.
2. Rendre permanente la prolongation sur 10 ans de la déduction pour amortissement accéléré (DAA) pour les secteurs de la fabrication et de la transformation et élargir le champ d'application quant aux immobilisations admissibles pour indiquer que le Canada est favorable à de nouveaux investissements visant à améliorer la valorisation des ressources.
3. Instaurer une DAA de 100 % pour au moins un cycle complet de sept ans spécifiquement applicable à la transformation des ressources en produits manufacturés.
4. Mettre en place un taux d'imposition spécial des bénéfices de fabrication et de transformation (F et T) sous la forme d'une réduction de deux points de pourcentage du taux d'imposition des bénéfices de F et T (en faisant passer le taux d'imposition actuel des sociétés de 15 à 13 %) afin de stimuler la mise en valeur de nos ressources naturelles.

# CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE FÉDÉRALE DE 2018

## L'industrie canadienne de la chimie

L'industrie canadienne de la chimie contribue de manière importante à l'économie de notre pays. Elle convertit et valorise les ressources brutes, comme le gaz naturel, le pétrole brut, les minerais et la biomasse, en fabricant des produits intermédiaires qui sont utilisés comme intrants par d'autres secteurs de l'industrie et par presque tous les autres secteurs manufacturiers. En 2016, les marchandises expédiées ont totalisé 53 milliards de dollars, ce qui classe l'industrie de la chimie au quatrième rang du secteur manufacturier; les exportations ont atteint 39 milliards de dollars, chiffre dépassé uniquement par l'industrie automobile.

Parmi les employeurs du secteur manufacturier, l'industrie de la chimie arrive au sixième rang. Elle génère 87 000 emplois directs. Le personnel qui y travaille est hautement qualifié et bien rémunéré. Statistique Canada a évalué que pour chaque emploi au sein de l'industrie, cinq emplois indirects sont créés dans des secteurs complémentaires. En tout, 525 000 emplois au Canada dépendent de l'industrie de la chimie.

L'industrie de la chimie du Canada, toutefois, ne compte que pour 1 % des 5,2 billions de dollars de l'industrie mondiale, et nous devons travailler fort pour attirer des investissements internationaux. Le Conseil américain de l'industrie de la chimie estime que de [nouveaux investissements de plus de 250 milliards de dollars](#) sont annoncés ou en cours de réalisation dans l'industrie de la chimie nord-américaine; ils sont largement attribuables au gaz de schiste.

Une bien petite partie de ces investissements – environ 1 % – se font au Canada, et nous croyons qu'il serait possible d'en attirer beaucoup plus – au moins 10 % de plus ou 25 milliards de dollars en investissements supplémentaires, ce qui correspond à la part historique du Canada sur le plan des investissements nord-américains dans le secteur. Les membres de l'ACIC portent leurs efforts sur de nouveaux investissements pour améliorer la productivité, ce qui assurera la compétitivité à l'échelle internationale et, du même coup, une plus grande création de richesse contribuant ainsi à la croissance économique du Canada. Or, pour y parvenir, il faut rendre aussi attractifs que possible tous les facteurs de décision relatifs aux investissements.

## 1. Productivité et compétitivité

Dans le secteur de la chimie, le Canada doit soutenir la concurrence dans la prochaine vague d'investissements; pour le Canada, cela signifie qu'il lui faut attirer des investissements supplémentaires. Le principe de neutralité à l'égard de la technologie et le Fonds stratégique pour l'innovation dans le budget de 2017 ont constitué un bon pas vers la réorientation de la stratégie d'innovation du Canada visant l'obtention de nouveaux investissements dans des secteurs très rentables de l'économie mondiale.

Dans le rapport qu'il a publié récemment, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie a défini le secteur manufacturier comme un secteur essentiel au bien-être économique du Canada. Il souligne l'excellente performance du secteur de la chimie au chapitre de la création d'emplois au cours des deux dernières décennies ainsi que la possibilité d'élargir le secteur à une époque où la révolution du gaz de schiste transforme les marchés de l'énergie<sup>1</sup>. Compte tenu du fait que pour 96 % des produits manufacturés, l'industrie de la chimie fait partie de la chaîne, l'ACIC croit que le secteur est un élément essentiel de l'avenir du secteur manufacturier canadien.

---

<sup>1</sup> Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, [Le secteur manufacturier canadien : urgent besoin de s'adapter](#), Parlement du Canada, 2017, p. 8.

# CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE FÉDÉRALE DE 2018

Des efforts déployés récemment par des gouvernements provinciaux – avec, en Alberta, l'établissement du programme de diversification du secteur de la pétrochimie de 500 millions de dollars qui a attiré 16 propositions de projet évaluées à plus de 20 milliards de dollars et, en Ontario, la création du Fonds pour l'emploi et la prospérité de 2,7 milliards de dollars – indiquent que des provinces clés sont déterminées à contribuer à la croissance du secteur de la chimie. L'industrie a maintenant besoin d'un engagement équivalent de la part du gouvernement fédéral pour montrer que le Canada investit proportionnellement dans la fabrication de pointe, et il faut que le Canada renforce sa position dans un monde très concurrentiel.

## Recommandation

- 1. Augmenter les investissements fédéraux dans la fabrication de pointe dans le cadre de programmes, de sorte qu'ils soient alignés sur les engagements provinciaux qui ont été pris à l'appui de projets pour lesquelles des décisions finales en matière d'investissement seront prises en 2018.**

## 2. Autres considérations fiscales

Il faut au moins cinq ans pour réaliser de grands projets en chimie, de la conception au début de la production. La prolongation sur 10 ans de la DAA temporaire permet aux sociétés de tenir compte de l'incidence de celle-ci sur leur processus de sélection d'un emplacement. Or, il faut bien comprendre que cette mesure correspond à un traitement permanent aux États-Unis et il faut la rendre permanente ici aussi, au moins pour indiquer que nous avons l'intention de rester concurrentiels.

Selon une étude réalisée pour l'ACIC en 2014, les mesures d'amortissement aux États-Unis (depuis qu'elles ont été rendues permanentes) font en sorte que le taux d'amortissement est plus rapide en moyenne et elles incluent un plus grand nombre de choix quant aux investissements en immobilisations visés par les règles d'amortissement<sup>2</sup>. L'ACIC croit que le gouvernement devra faire plus d'efforts sur le plan des mesures d'investissements pour favoriser la valorisation des ressources et attirer de nouveaux projets au Canada afin qu'il y ait un effet direct sur la productivité et la compétitivité mondiale. L'une des mesures à examiner consiste à élargir le champ d'application quant aux types d'immobilisations admissibles pour la DAA, de sorte que les critères utilisés correspondent à ceux utilisés aux États-Unis pour les grands projets industriels.

---

<sup>2</sup> Pinto, Odette, [Capital Allowance Systems for Chemical Corporations: Canada vs. United States](#), recherche sous contrat pour l'ACIC, 2014, p. 7-9.

L'ACIC a mené une étude qui révèle que la prise de mesures renforcées d'amortissement accéléré n'a aucune répercussion sur les recettes du gouvernement à long terme<sup>3</sup>. La DAA accélère les choses quant à la dépréciation des actifs en éliminant les risques liés au capital-investissement au cours des étapes de planification et de développement avant que l'investissement génère des flux de trésorerie pour l'investisseur. Selon l'étude de l'ACIC, pour une DAA de 100 % concernant un investissement de 2 milliards de dollars (immobilisations d'une valeur de 1 milliard de dollars admissibles pour la catégorie 43), le gouvernement fédéral atteindra le seuil d'équilibre huit ans après l'investissement initial<sup>4</sup>. Toutefois, le délai quant à la perception de l'impôt des sociétés n'est pas un calcul à somme nulle. Dans la mesure où la DAA favorise une prise de décisions positives en matière d'investissement au Canada, les recettes fiscales cédées à un stade précoce devraient être vues selon le principe de l'additionnalité, c'est-à-dire que sans l'incitatif qu'offre une DAA, il y a peu de chance que des investissements soient réalisés, ce qui signifie que le gouvernement se privera de tout impôt potentiel. L'instauration d'une nouvelle DAA de 100 % est une mesure supplémentaire nécessaire pour inciter les gens à investir au Canada dans la valorisation des ressources et la fabrication à valeur ajoutée. Nous sommes d'avis qu'il s'agit de l'option la moins coûteuse pour les contribuables canadiens.

## **Recommandations**

**2. Rendre permanente la prolongation sur 10 ans de la DAA pour la fabrication et la transformation et élargir le champ d'application quant aux immobilisations admissibles pour indiquer que le Canada est favorable à de nouveaux investissements visant à améliorer la valorisation des ressources.**

**3. Instaurer une DAA de 100 % pour au moins un cycle complet de sept ans spécifiquement applicable à la transformation des ressources en produits manufacturés.**

Le taux fédéral d'imposition des sociétés, à 15 %, constitue un avantage concurrentiel sur les États-Unis. Il est important que le Canada veille à maintenir cet état de choses et à s'ajuster à d'éventuelles modifications aux États-Unis.

L'ACIC se préoccupe de dérapages au sujet du taux d'imposition des sociétés, comme ceux que connaissent déjà certaines provinces particulièrement importantes pour le secteur de la chimie. Puisque c'est l'ensemble du fardeau fiscal qui importe aux sociétés, aux investisseurs et aux travailleurs, les augmentations de celui-ci, à n'importe quel ordre de gouvernement, touchent l'environnement d'exploitation tout entier des entreprises. À cet égard, de nouvelles recherches nous aident à mieux comprendre les répercussions qu'ont les impôts des sociétés sur les entreprises.

De récentes études révèlent que les augmentations du fardeau fiscal des entreprises sont forcément absorbées par tous les facteurs de production (capital, travail, consommateurs et gouvernements), mais que l'analyse des répercussions qu'ont ces augmentations variera en

---

<sup>3</sup> Association canadienne de l'industrie de la chimie, *Accelerated Capital Cost Allowance Analysis*, 2016, p. 6.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.9.

fonction du système économique en place. Selon une étude de l'Université de Calgary, pour une économie ouverte comme celle du Canada, où il est relativement facile de déplacer des biens, des capitaux et de la main-d'œuvre (et où il est plus difficile d'augmenter les prix), l'augmentation du fardeau fiscal des entreprises peut entraîner des réductions de salaire pour les employés<sup>5</sup>. Des études menées aux États-Unis et en Allemagne, deux pays dont les économies sont relativement ouvertes, vont en ce sens<sup>6,7</sup>. L'industrie de la chimie est particulièrement vulnérable à ce type de pressions de « l'économie ouverte » étant donné qu'elle est au deuxième rang des exportateurs manufacturiers au Canada – 72 % de ce qui est produit par l'industrie au Canada est expédié vers des marchés mondiaux.

En outre, l'industrie de la chimie emploie une main-d'œuvre hautement qualifiée – 39 % des employés ont un diplôme universitaire, et les pressions sur le plan des salaires qui sont le fait d'augmentations de l'impôt des sociétés sont exercées sur ces personnes qui forment un groupe démographique clé pour les programmes d'innovation et d'action sociale du gouvernement et ont des répercussions sur la compétitivité des sociétés en général.

Bien que l'ACIC demandera aux gouvernements de l'Alberta et du Québec d'instaurer un taux d'imposition des bénéficiaires de fabrication et de transformation réduit de 10 %, il est très important que le gouvernement fédéral prenne également des mesures favorisant des investissements dans la valorisation des ressources et la fabrication à valeur ajoutée. Il faut que les gouvernements réfléchissent ensemble à d'autres mesures pour stimuler le secteur manufacturier au Canada, et les ajustements apportés aux taux d'amortissement et à l'impôt des sociétés sont des moyens de renforcer la capacité concurrentielle du Canada à l'échelle mondiale tout en minimisant les coûts directs pour le gouvernement.

## Recommandation

- 4. Mettre en place un taux d'imposition spécial des bénéficiaires de fabrication et de transformation (F et T), sous la forme d'une réduction de deux points de pourcentage du taux d'imposition des bénéficiaires de F et T (en faisant passer le taux d'imposition actuel des sociétés de 15 à 13 %), afin de stimuler la mise en valeur de nos ressources naturelles.**

---

<sup>5</sup> McKenzie, Kenneth J. et Ergete Ferede, « [Who Pays the Corporate Tax?: Insights from the Literature and Evidence for the Canadian Provinces](#) », *SPP Research Paper, The School of Public Policy*, Université de Calgary, 2017, p. 17-18.

<sup>6</sup> Faust, Clemens, Andreas Peichl et Sebastian Sieglöcher, « [Do Higher Corporate Taxes Reduce Wages?](#) », *Institute for the Study of Labour: Discussion Paper*. 2015.

<sup>7</sup> Felix, R. Alison, « [Passing the burden: Corporate tax incidence in open economies](#) », *LIS Working Paper Series*, n° 468, 2007.

## Conclusion

L'industrie mondiale de la chimie connaît une forte croissance. Les facteurs démographiques et les moteurs d'innovation semblent indiquer que dans l'industrie de la chimie, la production mondiale triplera au cours des 20 prochaines années. Chaque année, des centaines de milliards de dollars de nouveaux investissements sont réalisés dans l'industrie de la chimie. L'histoire du Canada en tant que pays responsable dans ce secteur nous porte à croire que dans une large mesure, nous sommes en train de passer à côté d'occasions dont devrait pouvoir profiter notre nation. Il est urgent d'agir, dans le cadre du budget de 2018, pour nous assurer que le Canada ne rate plus de telles occasions. Des mesures audacieuses sont nécessaires à l'obtention de nouveaux investissements, lesquels, à leur tour, feront profiter le Canada d'une croissance rentable à long terme, croissance dont le cycle est à contre-courant de celui de nos secteurs fondés sur les ressources.